

~ Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 juin 2020 ~

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2020.

Sous la Présidence de M. RIERA Michel Charles.

Monsieur le Maire procède à l'appel :

Présents :

Mesdames BONAMY Charlène, CHABERT Monique, COEURDOUX Roxane, PEYSSON Christie,
Messieurs BERNEL Denis, CALONE Michel, CHELLE Jean-Pierre, CLARI Frédéric, CODEX Joël,
COEURDOUX Roxane, DECROZE Emmanuel, DULLIAND Pierre, FLAMANT Jacques, JACOB René
Christian, JACQUET Yves, JULIENNE David, NORIS Benjamin, PEYSSON Eric.

Excusés : Mme MARTIN Sophie Charlotte pouvoir à M. CHELLE Jean-Pierre.

Absents : 0

Mme PEYSSON Christie a été élue Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire rappelle l'Ordre du Jour :

- * Délégations du Conseil Municipal au Maire,
- * Délégations du Maire aux adjoints, } *Ces 2 points seront traités ensemble et*
- * Délégations de signatures aux adjoints, } *sur les mêmes arrêtés respectifs (1 par adjoint),*
- * Délégation au Maire concernant la délivrance et la reprise des concessions de cimetière, *ce point sera retiré de l'OJ si inclus dans les délégations du Conseil Municipal au Maire,*
- * Désignation des délégués auprès de la Communauté de Communes (CCBS),
- * Désignation des représentants à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) *ce point est retiré de l'OJ car prématuré, en effet dépend de la volonté de l'exécutif de CCBS non installé à ce jour,*
- * Désignation des représentants auprès des Syndicats : (SIEA, SIVU des Eaux du Bas-Bugey, SIVU ANICOM,...),
- * Constitution des commissions,
- * Indemnités du Maire et des adjoints,
- * Autorisation générale préalable et permanente de poursuites au comptable public,
- * Questions diverses,

Selon l'Ordre du Jour :

*** Délibération pour Délégations du Conseil Municipal au Maire.**

Monsieur le Maire informe qu'aux termes de l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, "le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune". C'est donc d'une compétence générale dont est investi le conseil municipal pour délibérer des affaires communales. Toutefois, tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité (le conseil municipal n'étant tenu de se réunir qu'au moins une fois par trimestre) que pour des motifs de bonne administration (ne pas alourdir inutilement les débats du conseil municipal avec des points relevant de la gestion quotidienne de la commune), le conseil municipal a la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de ses pouvoirs.

Ces pouvoirs qui peuvent ainsi être délégués en tout ou partie par le conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat figurent à l'article L 2122-22 du CGCT. Monsieur le Maire donne lecture dudit article où figurent ces prérogatives déléguables au maire, après en avoir distribué un exemplaire à chaque conseiller.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et se retire.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal entérine la proposition de Monsieur le Maire :

Par 18 voix pour et donc 1 abstention.

*** Arrêtés pour Délégations du Maire aux adjoints ainsi que délégations de signatures,**

Monsieur le Maire informe que :

- * Vu le procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2020, constatant l'élection des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoints,
- * Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-17, L 2122-18 et L 2122-30,
- * Considérant que pour permettre une bonne administration de la commune, il est nécessaire de prévoir les délégations de chacun des 3 adjoints.

↳ **Ainsi Monsieur le Maire propose que Monsieur JACQUET Yves, Maire délégué de Saint Bois et 1^{er} Adjoint soit délégué pour :**

* Assurer la suppléance en cas d'absence du Maire, Remplir les fonctions d'Officier d'Etat-Civil, Contrôler les finances et signer toutes les pièces comptables, Diriger les travaux relatifs aux bâtiments communaux, Diriger les travaux relatifs au réseau de l'eau et de l'assainissement, Diriger les travaux relatifs à la Voirie.

Monsieur le Maire propose également que Monsieur JACQUET Yves, 1^{er} Adjoint puisse :

* Légaliser les signatures, authentifier les copies et délivrer tous les certificats en l'absence du Maire.

Après échanges, le conseil Municipal entérine à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

↳ **Par ailleurs, Monsieur le Maire propose que Monsieur CHELLE Jean-Pierre, 2^{ème} Adjoint soit délégué pour :**

* Remplir les fonctions d'Officier d'Etat-Civil, Contrôler les finances et signer toutes les pièces comptables, Diriger les travaux relatifs aux bâtiments communaux, Diriger les travaux relatifs au réseau de l'eau et de l'assainissement, Diriger les travaux relatifs à la Voirie.

Monsieur le Maire propose également que Monsieur CHELLE Jean-Pierre, 2^{ème} Adjoint puisse :

* Légaliser les signatures, authentifier les copies et délivrer tous les certificats en l'absence du Maire et du 1^{er} adjoint.

Après échanges, le conseil Municipal entérine à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

↳ **De plus, Monsieur le Maire propose que Madame PEYSSON Christie, 3^{ème} Adjoint, soit déléguée pour :**

* Les Affaires Sociales, La gestion des salles des fêtes, La gestion garderie et périscolaire.

Monsieur le Maire propose également que Madame PEYSSON Christie, 3^{ème} Adjoint, puisse :

* Légaliser les signatures, authentifier les copies et délivrer tous les certificats en l'absence du Maire et des 1^{er} et 2^{ème} adjoints.

Après échanges, le conseil Municipal entérine à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

*** Délibération pour délégation au Maire concernant la délivrance et la reprise des concessions de cimetière.** Ce point est donc retiré de l'OJ car ladite délégation a été incluse dans les délégations du Conseil au Maire,

*** Délibération pour désignation des délégués auprès de la Communauté de Communes Bugey Sud,**
Monsieur le Maire rappelle que notre collectivité est rattachée à l'EPCI « Etablissement Public de Coopération Intercommunale » à fiscalité propre de la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS) et que suite à l'installation du nouveau conseil municipal en date du 26 mai 2020, il convient de désigner nos représentants au sein de cet organe délibérant, selon les modalités en vigueur, s'agissant de :

↳ Titulaire : Monsieur RIERA Michel Charles, Maire

↳ Suppléant : Monsieur JACQUET Yves, 1^{er} Adjoint

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal entérine à l'unanimité des présents la proposition de Monsieur le Maire :

*** Délibérations pour désignation des représentants auprès des Syndicats (suite à l'installation du nouveau conseil municipal en date du 26 mai 2020) :**

**** Délibération pour désignation des représentants auprès du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) :**

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du SIEA, en vue de la nomination des délégués de notre Commune auprès de celui-ci prévoient 3 membres, 1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants :

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal vote à l'unanimité des présents :

- Délégué Titulaire : Monsieur RIERA Michel Charles, Maire,

- Délégués Suppléants : Monsieur DULLIAND Pierre et FLAMANT Jacques, Conseillers municipaux,

**** Délibération pour désignation des représentants auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Eaux du Bas Bugey (SIVU SIEBB) :**

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du SIEBB, en vue de la nomination des délégués de notre Commune auprès de celui-ci prévoient 2 membres délégués :

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal vote à l'unanimité des présents :

- Délégués : Monsieur BERNEL Denis & Monsieur CHELLE Jean-Pierre, Conseillers municipaux,

**** Délibération pour désignation des représentants auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion de la salle des fêtes « PREYBOISÉ » (SIVU ANICOM) :**

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du SIVU ANICOM, en vue de la nomination des délégués de notre Commune auprès de celui-ci prévoient 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants :

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal vote à l'unanimité des présents les délégués suivants :

- Délégués titulaires : Monsieur BERNEL Denis & Monsieur JULIENNE David, Conseillers municipaux,

- Délégués suppléants : Madame PEYSSON Christie & Monsieur DULLIAND Pierre, Conseillers municipaux,

*** Délibération pour Constitution des commissions communales :**

Monsieur le Maire propose, suite aux différents échanges qui ont eu lieu sur le sujet entre les membres du conseil municipal, la constitution des commissions communales.

Après discussion, les commissions suivantes sont constituées :

- Finances - Mutualisation :

Messieurs RIERA Michel Charles, CHELLE Jean-Pierre, DULLIAND Pierre, JACQUET Yves.

- Appel d'offre - Ouverture de plis :

Membres titulaires : Messieurs RIERA Michel Charles, CHELLE Jean-Pierre, JACQUET Yves,

Membres suppléants : Messieurs CALONE Michel, FLAMANT Jacques, JACOB René Christian,

- Cadre de vie - Urbanisme - Environnement - Gestion forestière :

Mesdames COEURDOUX Roxane, MARTIN Sophie Charlotte,
Messieurs **RIERA Michel Charles**, JACQUET Yves, CALONE Michel, CHELLE Jean-Pierre,
CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, FLAMANT Jacques, JULIENNE David, NORIS Benjamin,
PEYSSON Eric,

- Bâtiments communaux - Travaux - Voirie - Eaux & assainissement - Réseaux divers :

Madame MARTIN Sophie Charlotte,
Messieurs RIERA Michel Charles, **JACQUET Yves**, BERNEL Denis, CHELLE Jean-Pierre,
CODEX Joël, JULIENNE David, NORIS Benjamin, PEYSSON Eric,

- Communication - Journal communal - Site internet :

Mesdames BONAMY Charlene, CHABERT Monique, COEURDOUX Roxane, **MARTIN Sophie Charlotte**,
Messieurs RIERA Michel Charles, CHELLE Jean-Pierre, CLARI Frédéric, DULLIAND Pierre,
FLAMANT Jacques,

- Affaires sociales :

Mesdames BONAMY Charlene, CHABERT Monique, COEURDOUX Roxane, **PEYSSON Christie**,
Messieurs RIERA Michel Charles, CALONE Michel, DECROZE Emmanuel,

- Affaires scolaires & périscolaires :

Mesdames BONAMY Charlene, CHABERT Monique, COEURDOUX Roxane, **PEYSSON Christie**,
Messieurs RIERA Michel Charles, CLARI Frédéric,

- Correspondant « défense » :

Madame COEURDOUX Roxane,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal vote à l'unanimité des présents la constitution desdites commissions.

Les « porteurs » de chacune des commissions sont mentionnés en caractère gras

Il est noté que les missions ou projets :

* « création d'un parcours pédagogique », « voisins vigilants » seront traités au sein de la commission Cadre de vie - Urbanisme - ... De même, il conviendra de nommer assez rapidement un référent « bibliothèque ». Pour cette même commission concernant la gestion forestière, Yves JACQUET sera le référent de la commune déléguée de St Bois et, Eric PEYSSON celui de la commune déléguée d'Arbignieu.

La mission :

- * « inventaire... du patrimoine » sera traitée par la commission Bâtiments communaux -...
- * « interlocuteur des associations » est affectée à la commission Communication - Journal...
- * « gestion des salles des fêtes » est affectée à la commission Affaires scolaires et périscolaires,

La commission « Affaires sociales » sera complétée par des membres bénévoles de la population.

La « commission Révision des listes électorales » et la « commission communale des impôts directs » devraient être constituées lors du prochain conseil municipal.

*** Délibération pour indemnités du Maire et des adjoints :**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes, et l'invite à délibérer.

* Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles :

- L 2123-20 faisant suite au renouvellement du Conseil municipal,
- L 2123-22 et L 2123-23 fixant les indemnités maximales votées par les Conseils Municipaux pour l'exercice des fonctions de Maire,

- L 2123-24 fixant les indemnités votées par les Conseils Municipaux pour l'exercice des fonctions d'Adjoint au Maire,

* Le Conseil municipal après délibération :

FIXE comme suit le montant des indemnités annuelles :

- Du Maire : à **40,3 %** de l'indice 1027 de la Fonction Publique Territoriale,
 - Du Maire-Délégué de St Bois : à **25,5 %** de l'indice 1027 de la Fonction Publique Territoriale,
 - Des Adjoints : à **10,7 %** de l'indice 1027 de la Fonction Publique Territoriale,
- Et ce à compter du 1^{er} juin 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal vote à l'unanimité des présents le montant des indemnités annuelles.

*** Arrêté pour Autorisation générale préalable et permanente de poursuites au comptable public :**

Monsieur le Maire informe que a

- * Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 mai 2020,
- * Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R 1617-24.
- * Vu le décret n°2011-2036 du 29 décembre 2011 art.1 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,
- * Considérant que l'article R 1617-24 du code général de collectivités territoriales pose pour principe que l'ordonnateur autorise l'exécution forcée des titres de recettes selon les modalités qu'il arrête après avoir recueilli l'avis du comptable. Cette autorisation peut être permanente ou temporaire pour tout ou partie des titres que l'ordonnateur émet.
- * Considérant qu'une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces actes, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées,

Propose l'instauration d'une autorisation générale et permanente pour le comptable public concernant les mesures d'exécution forcée.

Après en avoir échangé sur le sujet, le conseil Municipal entérine la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité des présents.

*** Questions diverses :**

↳ **Sécurité - Sûreté :** Comme nous avons déjà pu l'évoquer, et la crise sanitaire que nous vivons nous l'a encore rappelé, le Plan Communal de Sauvegarde, notamment, est à remettre à niveau et à étendre à l'ensemble de la commune (en effet, seul Arbignieu en est doté) sans tarder. Recontacter la société qui nous avait accompagnés.

↳ **Ré ouverture de la bibliothèque municipale** à partir de la semaine prochaine selon les mêmes modalités qu'auparavant, avec les précautions sanitaires qui s'imposent. Un flyer est à l'affichage.

↳ **Monsieur le Maire informe le conseil des modalités de fonctionnement depuis le début de la 2^{ème} étape du déconfinement de l'école, de la garderie et de la « cantine »,** en attendant de connaître les modalités de la 3^{ème} étape qui est prévue pour le 22 juin.

↳ **Monsieur le Maire informe le conseil qu'il prévoit que la Mairie sera à nouveau ouverte au public à partir du mardi 23 juin** (3^{ème} phase du déconfinement), jours et heures inchangés pour Arbignieu. Par contre, concernant le bureau de Mairie de SAINT BOIS, il ne sera ouvert qu'une semaine sur 2 en alternant le mardi et le jeudi. Un tableau avec les dates d'ouverture sera affiché à St Bois, Crozet & Veyrin. Il va de soi qu'il y aura vraisemblablement des prescriptions sanitaires qui s'imposeront en fonction des directives de l'Etat.

↳ **Monsieur le Maire souhaite qu'avant de démarrer totalement,** 1 visite de chacune des 2 communes déléguées soit organisée afin que chaque membre du conseil appréhende mieux les problématiques qui ne manqueront pas et également connaisse mieux l'ensemble de la commune. La 1^{ère} visite est programmée pour le samedi matin 13 juin à 8h30.

↳ **Monsieur le Maire propose** que le prochain Conseil Municipal ait lieu le Vendredi 26 juin 2020, et le suivant le Vendredi 24 juillet 2020.

↳ **Monsieur le Maire** invite chaque conseiller municipal à consulter « le statut de l'élu local » sur le site de l'AMF (Association des Maires de France).

↳ **Monsieur le Maire propose une réunion de travail** le samedi 14 juin à partir de 9h30 en Mairie relatif aux dossiers d'urbanisme des Ivernaz.

↳ **Monsieur le Maire souhaite que le bulletin municipal** soit réalisé pour au plus tard mi-juillet.

↳ **Monsieur le Maire informe** de la Journée Nationale d'hommage aux Morts pour la France en Indochine, lundi 8 juin 2020, et donne lecture du message de Mme la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées.

Il rappelle également que dans les semaines à venir, il y aura le 18 juin le 80^{ème} anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle, ainsi que le 14 juillet notre Fête Nationale...

↳ **Monsieur le Maire informe** d'un incident au réservoir d'eau d'Arbignieu, un composant du tableau de commande des UV ayant lâché. Une surveillance spécifique de la qualité de l'eau a été mise en place, le temps de la remise en état (délai d'approvisionnement).

↳ Suite à une question émanant du public présent, relative à l'accès des Sablières par la population de Saint Bois, pour les déchets verts, **Monsieur le Maire précise** qu'il n'y est pas opposé, mais seulement pour ces déchets.

La secrétaire de séance,

Christie PEYSSON



Le Maire,

Michel Charles RIERA

